

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 4 mai 2022**

---

Communication n° 14/05.2022

Objet: statistiques déchets 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations sur les déchets récoltés sur notre territoire pour l'année 2021.

L'année 2020 ayant été très particulière, en raison du COVID, mais aussi de l'incendie de la déchèterie, nous avons choisi de comparer la quantité de déchets de l'année dernière à celle de 2019.

Nous constatons une légère hausse de la quantité de déchets récoltés. De 372 kg récoltés par habitant en 2019, nous sommes passés à 382 kg pour 2021, soit +2.7%. Une première depuis l'introduction de la taxe au sac. En effet, de 594 kg par habitant récoltés en 2012, nous sommes passés à 372 kg en 2019.

La plus grosse hausse en termes absolus se situe au niveau des ordures ménagères : nous avons récolté 140 kg en 2021, contre 130 kg en 2019, soit +7.7%. Le plus grosse hausse en termes relatifs est à relever au niveau du verre: + 39% entre 2019 et 2021, passant de 23 à 32 kg par habitant. Une légère hausse est à constater pour les déchets compostables passant de 80 à 84 kg.

Le volume du papier-carton a quant à lui baissé de 78 à 70 kg. Chose étonnante, sachant que durant cette pandémie, les achats par correspondance ont fortement augmenté. Faut-il en déduire que les citoyens auraient jeté plus de papier carton dans les ordures ménagères ? Le volume du bois a également baissé passant de 30kg à 26 kg.

Les autres déchets, tels que les encombrants (18 kg) et la ferraille (12 kg), restent stables d'année en année.

A la demande de la Municipalité, les agents de PRM font régulièrement des contrôles à la déchèterie pour s'assurer que les usagers soient bien domiciliés à Saint-Prex. De plus, les employés du SEEP inspectent systématiquement tous les sacs non officiels trouvés sur le territoire.

Dans sa séance de Municipalité du 21 mars 2021, la Municipalité a décidé de baisser la taxe déchets, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Ainsi, en 2022, la taxe individuelle sera de Fr. 90.00 contre Fr. 108.00 et celle des entreprises de Fr. 165.00 contre Fr. 180.00.

Pour mémoire, la taxe initiale pour les habitants était de Fr. 150.00 lors de son introduction en 2012 et celle pour les entreprises de Fr. 200.00.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 mai 2022/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72 et à M. Anthony Hennard, vice-syndic, au 079 458 79 41*